

FICHE SIGNALÉTIQUE

Date de préparation 12-nov.-2014 Date de révision 12-nov.-2014 Numéro de révision 1

1. Identification

Nom du produit Type L Paraffin

Cat No.: 22050129

Synonymes Low Polymer Tissue Processing Media

Utilisation recommandée Produits chimiques de laboratoire.

Utilisations contre-indiquées Pas d'information disponible **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de**

données de sécurité

Entreprise

Richard Allan Scientific A Subsidiary of Thermo Fisher Scientific

4481 Campus Drive Kalamazoo, MI 49008 Tel: (800) 522-7270 Numéros de téléphone d'urgence

Chemtrec US: (800) 424-9300 Chemtrec EU: 001 (202) 483-7616

2. Identification des dangers

Classification

Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses de 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Organe cible spécifique en cas de toxicité - (exposition répétée) Catégorie 2 Organes cibles - Rein.

Éléments d'étiquetage

Mot indicateur

Avertissement

Mentions de danger

Risque présumé deffets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée



Conseils de prudence

Prévention

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Intervention

Consulter un médecin en cas de malaise

Élimination

Date de révision 12-nov.-2014 Type L Paraffin

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

HNOC (danger non classé autrement)

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

Toxicité aiguë inconnue

.? % du mélange est constitué de composants d'une toxicité aiguë inconnue

3: Composition/informations sur les composants

Composant	No. CAS	% en poids
Paraffin waxes and Hydrocarbon waxes	8002-74-2	75-80
2,6-Di-tert-butyl-p-cresol	128-37-0	15-17
Benzene, ethenylmethyl-, polymer with (1-methylethenyl)benzene	9017-27-0	3-5

4. Premiers secours

Contact avec les yeux Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières,

pendant au moins quinze minutes. Appeler un médecin.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir Contact avec la peau

immédiatement des soins médicaux si des symptômes apparaissent.

Amener la victime à l'air libre. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Obtenir Inhalation

immédiatement des soins médicaux si des symptômes apparaissent.

Ingestion NE PAS faire vomir. Appeler un médecin.

Principaux symptômes et effets

Aucun renseignement disponible. Traiter en fonction des symptômes Notes au médecin

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du Agents extincteurs appropriés

bioxyde de carbone.

Aucun renseignement disponible Moyens d'extinction inappropriés

Point d'éclair > 204.4 °C / > 399.9 °F Méthode -Aucun renseignement disponible

Température d'auto-inflammation

Limites d'explosivité

Aucun renseignement disponible

Supérieures Aucune donnée disponible Inférieure Aucune donnée disponible Sensibilité aux chocs Aucun renseignement disponible Sensibilité aux décharges Aucun renseignement disponible

électrostatiques

Dangers spécifiques provenant de la substance chimique

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO2)

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

NFPA

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidental

Précautions personnelles Utiliser un équipeme

Utiliser un équipement de protection personnelle. S'assurer une ventilation adéquate. Éviter

le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Précautions environnementales Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Voir la section 12 pour d'autres informations

écologiques. Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

Méthodes de confinement et de

nettoyage

Recueillir la matière mécaniquement et la mettre dans des récipients adéquats à fin

d'élimination.

7. Manutention et stockage

Manutention Porter un équipement de protection personnelle. S'assurer une ventilation adéquate. Éviter

le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Eviter l'ingestion et l'inhalation.

Entreposage Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé.

8. Mesures de contrôle de l'exposition / protection individuelle

Directives relatives à l'exposition

Composant	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Paraffin waxes and Hydrocarbon	TWA: 2 mg/m ³	(Vacated) TWA: 2 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³
waxes			
2,6-Di-tert-butyl-p-cresol	TWA: 2 mg/m ³	(Vacated) TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³

Composant	Quebec	Mexico OEL (TWA)	Ontario TWAEV
Paraffin waxes and Hydrocarbon waxes	TWA: 2 mg/m³	TWA: 2 mg/m³ STEL: 6 mg/m³	TWA: 2 mg/m ³
2,6-Di-tert-butyl-p-cresol	STEL: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³

Légende

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists

OSHA - Sécurité et administration de la santé

NIOSH IDLH: Danger immédiat pour la vie ou la santé

Mesures d'ordre technique Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. S'assurer

que les douches oculaires et les douches de sécurité sont situées près du poste de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité anti-éclaboussures ou des lunettes de protection adéquates

comme on le décrit dans la norme 29 CFR 1910.133 de l'OSHA relative à la protection

oculaire et faciale.

Protection de la peau et du

corps

Porter des vêtements et des gants de protection appropriés pour éviter toute exposition

cutanée.

Protection respiratoire Observer la norme 29CFR 1010.134 de l'OSHA relative aux respirateurs. Si nécessaire,

toujours porter un respirateur approuvé par NIOSH.

Mesures d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physiqueSolideAspectBlanc

Odeur Aucun renseignement disponible

Date de révision 12-nov.-2014 Type L Paraffin

Seuil de perception de l'odeur Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible

55 - 57 °C / 131 - 134.6 °F Point/intervalle de fusion Aucun renseignement disponible Point/intervalle d'ébullition > 204.4 °C / > 399.9 °F Point d'éclair

Taux d'évaporation Aucun renseignement disponible Inflammabilité (solide, gaz) Aucun renseignement disponible

Limites d'inflammabilité ou d'explosion

Supérieures Aucune donnée disponible Inférieure Aucune donnée disponible Pression de vapeur < 0.1 mmHg

Plus lourd que l'air Densité de vapeur Densité 0.81 @ 25°C Insoluble dans l'eau Solubilité

Coefficient de partage octanol: eau Aucune donnée disponible Température d'auto-inflammation Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible Température de décomposition Viscosité Aucun renseignement disponible

10. Stabilité et réactivité

Danger de réaction Aucun connu suivant les informations fournies.

Stabilité Stable dans des conditions normales.

Produits incompatibles. Excès de chaleur. Conditions à éviter

Matières incompatibles Agents oxydants forts

Produits de décomposition

dangereux

Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO2)

Polymérisation dangereuse Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Aucun dans des conditions normales de traitement. Réactions dangereuses

11. Données toxicologiques

Toxicité aiguë

Aucun renseignement sur la toxicité aiguë n'est disponible pour ce produit Renseignements sur le produit

DL50 par voie orale

Compte tenu des données ATE, les critères de classification ne sont pas remplis. ATE >

2000 mg/kg.

DL50 par voie cutanée Compte tenu des données ATE, les critères de classification ne sont pas remplis. ATE >

2000 mg/kg.

Mist CL50 Compte tenu des données ATE, les critères de classification ne sont pas remplis. ATE > 5

mg/l.

Renseignements sur les

composants

Composant	DL50 orale	DL50 épidermique	LC50 Inhalation		
Paraffin waxes and Hydrocarbon waxes	LD50 > 3750 mg/kg (Rat)	LD50 > 3600 mg/kg (Rabbit)	N'est pas classée		
2,6-Di-tert-butyl-p-cresol	>2000 mg/kg (Rat)	>2000 mg/kg (Rat)	N'est pas classée		
Toxicologically Synergistic Aucun renseignement disponible					

Toxicologically Synergistic

Products

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Irritation Aucun renseignement disponible

Sensibilisation Aucun renseignement disponible

Cancérogénicité

Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un cancérogène.

Composant	No. CAS	CIRC	NTP	ACGIH	OSHA	Mexique
Paraffin waxes and Hydrocarbon waxes	8002-74-2	N'est pas classée				
2,6-Di-tert-butyl-p-cres ol	128-37-0	N'est pas classée				
Benzene, ethenylmethyl-, polymer with (1-methylethenyl)benz ene	9017-27-0	N'est pas classée				

Effets mutagènes Aucun renseignement disponible

Effets sur la reproduction Aucun renseignement disponible.

Effets sur le développement Aucun renseignement disponible.

Tératogénicité Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition unique Aucun connu

STOT - exposition répétée Rein

Danger par aspiration Aucun renseignement disponible

Symptômes / effets, aigus et différés

Aucun renseignement disponible

Renseignements sur les perturbateurs endocriniens

Aucun renseignement disponible

Autres effets néfastes

Des effets tumorigènes ont été signalés chez des animaux expérimentaux. Consulter l'article correspondant du RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances des États-Unis) pour des renseignements complets.

12. Données écologiques

Écotoxicité

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Composant	Algue d'eau douce	Poisson d'eau douce	Microtox	Puce d'eau
2,6-Di-tert-butyl-p-cresol	EC50 = 0.758 mg/L 96h	LC50 = 0.199 mg/L 96h	EC50 = 7.82 mg/L 5 min	EC50 >0.31 mg/L 48h
	EC50 = 6 mg/L 72 h		EC50 = 8.57 mg/L 15 min	
			FC50 = 8.98 mg/L 30 min	

Persistance et dégradabilité Bioaccumulation

Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible.

Mobilité Aucun renseignement disponible.

Composant	log Pow
2,6-Di-tert-butyl-p-cresol	4.17

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes d'élimination

Les entités générant des déchets chimiques doivent vérifier si la substance chimique rejetée est classée comme déchet dangereux. Les entités générant des déchets doivent également consulter les réglementations locales, régionales et nationales sur les déchets dangereux pour garantir une classification totale et précise.

14. Informations relatives au transport

DOT Non réglementé
TMD Non réglementé

IATA Non réglementé IMDG/IMO Non réglementé

15. Informations sur le réglementation

Tous les composants dans ce produit sont dans les listes d'inventaires suivantes: Australie X = liste Chine Canada Le produit est classé et étiqueté selon les directives de la CE ou les lois nationales correspondantes Le produit est classé et étiqueté conformément à la directive 1999/45/CE TSCA Corée

Inventaires internationaux

Composant	TSCA	DSL	NDSL	EINECS	ELINCS	NLP	PICCS	ENCS	AICS	IECSC	KECL
Paraffin waxes and Hydrocarbon waxes	Х	Х	-	232-315-6			Χ	Χ	Х	Х	Х
2,6-Di-tert-butyl-p-cresol	Х	Х	-	204-881-4	-		Х	Х	Х	Х	Х
Benzene, ethenylmethyl-, polymer with (1-methylethenyl)benzene	Х	Х	-	-	-		-	-	Х	Х	Х

Légende:

- X Inscrit
- E Indicates a substance that is the subject of a Section 5(e) Consent order under TSCA.
- F Indicates a substance that is the subject of a Section 5(f) Rule under TSCA.
- N Indicates a polymeric substance containing no free-radical initiator in its inventory name but is considered to cover the designated polymer made with any free-radical initiator regardless of the amount used.
- P Indicates a commenced PMN substance
- R Indicates a substance that is the subject of a Section 6 risk management rule under TSCA.
- S Indicates a substance that is identified in a proposed or final Significant New Use Rule
- T Indicates a substance that is the subject of a Section 4 test rule under TSCA.
- XU Indicates a substance exempt from reporting under the Inventory Update Rule, i.e. Partial Updating of the TSCA Inventory Data Base Production and Site Reports (40 CFR 710(B).
- Y1 Indicates an exempt polymer that has a number-average molecular weight of 1,000 or greater.
- Y2 Indicates an exempt polymer that is a polyester and is made only from reactants included in a specified list of low concern reactants that comprises one of the eligibility criteria for the exemption rule.

Réglementations fédérales des Etats-Unis

TSCA 12(b) Non applicable

SARA 313 Non applicable

SARA 311/312 Catégories de dangers

Danger aigu pour la santé
Oui
Danger chronique pour la santé
Risque d'incendie
Non
Risque d'échappement soudain de la pression
Non
Danger de réaction
Non

CWA (Loi sur la qualité de l'eau) Non applicable

Loi sur la qualité de l'air Non applicable

OSHA Sécurité et administration de la santé au travail

Non applicable

CERCLA

Non applicable

Proposition 65 de la Californie Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65

Règlements d'État sur le droit à

I IIIOIIIatioii aux Etats-oiiis										
Composant	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island					

Paraffin waxes and Hydrocarbon waxes	Х	Х	Х	-	Х
2,6-Di-tert-butyl-p-cresol	X	Х	Х	=	Х

U.S. Department of Transportation

Quantité à signaler (RQ): N
Polluant marin du DOT N
DOT Severe Marine Pollutant N

Department of Homeland Security des États-Unis

Ce produit ne contient aucun produit chimique DHS.

Autres réglementations

internationales

Mexique - Classe Risque léger, classe 1

Canada

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC

Classe de dangers du SIMDUT D2B Matériaux toxiques



16. Autres informations

Préparée par Affaires réglementaires

Richard Allan Scientific

A Subsidiary of Thermo Fisher Scientific

Tel: (800) 522-7270

Date de préparation12-nov.-2014Date de révision12-nov.-2014Date d'impression12-nov.-2014

Sommaire Ce document a été mis à jour pour se conformer au standard US OSHA Hazcom 2012

remplaçant la législation en vigueur en vertu de la norme 29 CFR 1910.1200 afin de s'aligner sur le système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits

chimiques (SGH)

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte

Fin de FDS